# COMMUNE DU POET

***DÉPARTEMENT DES HAUTES- ALPES***

**CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU** mardi 1er septembre 2026

Séance Ordinaire 20 heures 30

**PROCES VERBAL**

**Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales**

Membres en exercice : 15 - **Date de convocation : 11 aout 2026**

Le 1er septembre 2026 **le Conseil Municipal de la Commune Du POET s'est réuni, à la MAIRIE, sous la présidence de la maire, Givaudan Geneviève**

PRESENTS : Manuel Casado – Bastien Nal – Marion Cortès – Thierry Juestz d'ynglemare – Gautier Aillaud – Bruno Baillon- Jean-Pierre Garcin – Pauline Salmon – Pauline Chabot – Agnès Rey – Geneviève Givaudan

REPRESENTES **:** Guichard Marie-Anne par Givaudan Geneviève – Darmon Céline par Chabot Pauline – Trouvé Régis par Rey Agnès -

EXCUSES **:** Laure Imbard

- Remarque sur le procès-verbal du 05 juin 2026 : Néant
- Désignation d'un secrétaire de séance : Bruno Baillon
- Ajout de délibération : Motion pour le SYME 05

| *Intitulé* | **1 – création de poste pour la cantine et pour les services techniques** |
|---|---|
| *Présentation* | **Création de deux postes pour faire face à l'augmentation des effectifs cantine/garderie et au maintien de la 5e classe**<br>En raison des effectifs et du maintien de la cinquième classe il est indispensable d'avoir du personnel supplémentaire sur les temps de cantine/Garderie et pour le ménage. Il est proposé de créer deux contrats.<br>Premier contrat : Cantine + ménage. Ce poste répond à la fois aux besoins de restauration scolaire et au nettoyage renforcé des locaux.<br>• Cantine : 11h30 – 13h30<br>• Ménage : en fin de journée<br>• Volume horaire : 15 h/semaine en période scolaire<br>• + 5 h à chaque vacances scolaires (ménage des bâtiments)<br>Deuxième contrat : Cantine + garderie. Ce poste permet d'assurer la surveillance des enfants sur les temps périscolaires.<br>• Cantine : 11h30 – 13h30<br>• Garderie : 16h30 – 17h30<br>• Volume horaire : 12 h/semaine en période scolaire<br>**Création de deux postes temporaires au service technique**<br>Un agent technique a présenté sa démission avec un préavis d'un mois. Afin d'assurer la continuité du service (gestion des STEP, entretien courant, …), |

GG

BB

| | |
|---|---|
| | il est nécessaire de recruter un agent temporaire pour 3 mois, le temps de réfléchir et finaliser un nouveau recrutement définitif.<br>D'autre part de septembre à novembre, les services techniques connaissent un pic d'activité lié au ramassage des feuilles, le débroussaillement, l'entretien des rases, le nettoyage des pluviales avant l'hiver, la voirie, la remise en état des chemins ruraux. En raison d'arrêt maladie et changement de personnel du retard a été pris sur les travaux en extérieur. Il est proposé de recruter une personne supplémentaire conduisant le tracteur pour cette période afin de garantir la sécurité, l'entretien et la propreté du domaine communal.<br>Il est proposé au Conseil municipal :<br>• D'approuver la création des deux postes périscolaires pour l'année scolaire 2026-2027.<br>• D'autoriser le recrutement temporaire de 4 mois suite à la démission d'un agent et d'autoriser le recrutement pour accroissement d'activité de septembre à décembre 2026.<br>• D'autoriser le Maire à signer les contrats et documents afférents.<br>• La rémunération sera au SMIC |
| *Débats* | |
| *Vote* | Unanimité |
| | |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **2 – Convention FIPHP** |
| *Présentation* | Une étude ergonomique a été réalisée en 2025 par le prestataire Empreintes Ergonomiques, sur prescription de Cap Emploi 05, afin d'évaluer les besoins d'aménagement du poste d'un agent communal. Cette étude a mis en évidence des contraintes physiques importantes : manutentions lourdes, gestes répétitifs, postures contraignantes, accès difficile aux installations.<br>L'ergonome propose plusieurs aménagements techniques indispensables pour sécuriser et adapter le poste :<br>• Lève-plaque LiftPlaq et Mini LiftPlaq +<br>• Chariot de manutention atelier<br>• Chariot pliable pour le véhicule<br>• Palan électrique<br>• Harnais "trompe éléphant" pour taille-haies<br>• Épandeur de sel sur roulettes<br>• Chariot de transport de chaises<br>Des aménagements organisationnels sont également recommandés : échelles dans les regards, remplacement de vannes anciennes, rotations de postes, matériel plus léger pour l'aspirateur à feuilles, amélioration des abords des bassins.<br>Le coût total des équipements nécessaires s'élève à 3 614,20 € TTC |

GG

BB

| | |
|---|---|
| | Selon l'analyse ergonomique, le surcoût strictement lié à la compensation du handicap est de 1 522,02 € TTC<br>Une aide peut être demandé au FIPHP pour un montant de 1522.02€ et le reste à charge pour la collectivité serait de 2092.18€<br>Il est demandé au conseil municipal d'approuver le dépôt d'une demande de subvention auprès du FIPHFP pour l'aménagement du poste de l'agent. |
| *Débats* | |
| *Vote* | Unanimité |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **3 – Subvention voirie 2026 - Adoption du plan de financement et demande de subvention au Département** |
| *Présentation* | Dans le cadre du programme annuel d'entretien et de réhabilitation de la voirie communale pour l'année 2026, la commission Voirie propose la réalisation de plusieurs opérations destinées à améliorer la sécurité et les conditions de circulation sur différents secteurs de la commune.<br>Les travaux envisagés concernent notamment :<br>• le chemin de Reveyrolles ;<br>• une partie du chemin de Font Petite ;<br>• le secteur de Pierre Grosse, devant le lotissement ;<br>• diverses réparations ponctuelles à Charrette, rue des Jardins et le chemin de l'Horloge ;<br>• le pont des Blaches ;<br>• le virage des Blaches.<br>Le montant prévisionnel de ces travaux est estimé entre 40 000 € et 41 000€ HT.<br>Pour cette opération, la commune peut bénéficier d'une aide départementale de 16 000 €, correspondant à environ 40 % du montant des dépenses éligibles. Le solde sera financé sur les fonds propres de la commune.<br>Plan de financement prévisionnel :<br>Financeur — Montant<br>Département des Hautes-Alpes — 16 000 €<br>Commune du Poët — 24 000 à 25 000 €<br>Total HT — 40 000 à 41 000 €<br>Il est proposé au Conseil municipal :<br>• d'approuver le programme de travaux de voirie 2026 présenté par la commission Voirie ;<br>• d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-dessus ; |

G4

BB

| | |
|---|---|
| | • de solliciter auprès du Département des Hautes-Alpes l'attribution de la subvention de 16 000 € ;<br>• d'autoriser Madame la Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de cette opération.<br>• Courrier d'attribution de la subvention du Département à la date du 04 août : nous avons 6 mois pour faire les travaux. |
| *Débats* | △ au ramassage des pommes → décaler fin octobre si possible |
| *Vote* | Unanimité |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **4 – Vente de bois** |
| *Présentation* | La Société Forestière de la Durance est intervenue l'année dernière pour un débroussaillement sur la parcelle cadastrée B715, propriété de la commune. À l'issue de cette intervention, il était convenu qu'un montant de 200 € était dû à la commune au titre des coupes de bois issues du débroussaillement.<br>Pour permettre le recouvrement de cette créance, il est nécessaire d'émettre un titre de recettes à l'encontre de la société Forestière de la Durance. Cela nécessite une autorisation du Conseil municipal.<br>Afin de sécuriser les pratiques de facturation il est proposé de fixer un tarif unique de 200€ pour toute coupe de bois de 4590 m2 dans le cadre d'une coupe d'entretien ou d'un débroussaillement. |
| *Débats* | Superficie de 5000m²<br>Débroussaillage autour du parc photovoltaïque |
| *Vote* | Unanimité |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **5 – Subvention dégrilleur** |
| *Présentation* | Reporté au prochain conseil municipal |
| *Débats* | |
| *Vote* | |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **6 – Subvention coffret électrique** |

GG

BB

| | |
|---|---|
| *Présentation* | Reporté au prochain conseil municipal |
| *Débats* | |
| *Vote* | |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **7 – Subvention aide aux sinistrés** |
| *Présentation* | À la suite des importants incendies ayant touché plusieurs communes françaises, l'Association des Maires de France (AMF) et la Protection civile ont lancé un appel à la solidarité des collectivités afin de soutenir les opérations d'urgence et l'accompagnement des territoires sinistrés. Il est proposé au Conseil municipal d'apporter une aide financière via un don de 500 € à la Protection civile et d'autoriser la Maire à effectuer les démarches nécessaires. |
| *Débats* | |
| *Vote* | Unanimité |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **8 – Rapport social unique (RSU)** |
| *Présentation* | Le conseil municipal a reçu par mail le RSU et, est invité à émettre un avis sur ce document.<br>Principaux éléments à retenir :<br>• La commune comptait 12 agents au 31 décembre 2025, dont 10 fonctionnaires et 2 contractuels permanents.<br>• Les effectifs sont majoritairement composés d'agents de catégorie C (92 %) et de femmes (75 %).<br>• L'âge moyen des agents est de 45 ans.<br>• Les charges de personnel s'élèvent à 423 888 €, soit 45,54 % des dépenses de fonctionnement.<br>• L'absentéisme demeure faible avec un taux global de 1,99 % et aucun accident du travail déclaré en 2025.<br>• La collectivité emploie 2 travailleurs handicapés sur emplois permanents.<br>• 66,7 % des agents ont bénéficié d'au moins une formation en 2025, représentant 36 jours de formation au total. |
| *Débats* | |

GG

BB

| | |
|---|---|
| *Vote* | Unanimité |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **9 – Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP)** |
| *Présentation* | Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels (DUERP) est une obligation légale pour toutes les collectivités. Il recense l'ensemble des risques professionnels auxquels les agents peuvent être exposés et définit les actions de prévention à mettre en place.<br>Il a deux objectifs :<br>• établir un bilan écrit de la situation en matière de santé, sécurité et conditions de travail ;<br>• servir de base à un plan d'actions pour réduire les risques.<br>Le DUERP doit être mis à jour chaque année, et à chaque modification importante des conditions de travail. L'assistant de prévention du CDG 05 assiste la commune dans cette tâche suite à une convention prise avec ces derniers.<br>La mise à jour du DUERP 2026 repose sur :<br>Découpage en unités de travail :<br>• UT1 : Services administratifs<br>• UT2 : Services techniques<br>• UT3 : Pôle enfance (école, cantine)<br>• UT4 : Médiathèque<br>• UT5 : Entretien<br>• UT6 : Piscine<br>Méthode d'évaluation :<br>• Analyse de chaque risque selon Fréquence (F) et Gravité (G)<br>• Calcul du risque inhérent (R = F × G)<br>• Analyse du risque résiduel selon le niveau de maîtrise (M)<br>• Définition d'une priorité d'action (P)<br>Risques évalués :<br>20 familles de risques : chutes, manutention, circulation d'engins, produits chimiques, bruit, ambiances thermiques, incendie, électricité, agressions verbales, organisation des secours, etc.<br>RPS (Risques psychosociaux), ces risques ont également été réalisés par une psychologue du centre de gestion :<br>Évaluation réalisée selon les 6 facteurs GOLLAC : intensité du travail, exigences émotionnelles, autonomie, rapports sociaux, conflits de valeurs, insécurité. |

G G

B B

| | |
|---|---|
| | Seuls les résultats sont intégrés au DUERP, conformément à la circulaire du 25 juillet 2014.<br>Le DUERP 2026 intègre les obligations suivantes :<br>• Assistant / Conseiller de prévention : fonction déléguée au CDG05<br>• Registres obligatoires : RSST (registre de santé et de sécurité au travail) et RDGI (Registre des dangers graves et imminents) présents dans les services<br>• Dispositif AVDHAS (violences, discriminations, harcèlement) : à mettre en place<br>• Premiers secours : vérification annuelle des trousses, formations réalisée chaque début d'année<br>• Plan d'évacuation / incendie : actions de mise à jour identifiées<br>Le DUERP 2026 a été examiné par la F3SCT du CDG05, qui a rendu un avis favorable<br>Le DUERP est un document obligatoire, qui doit être :<br>• validé par l'autorité territoriale,<br>• présenté au Comité Social Territorial (CST / F3SCT),<br>• adopté par le Conseil municipal, car il engage la commune dans un plan d'actions de prévention.<br>Il est donc proposé au Conseil :<br>• D'approuver le DUERP 2026 de la commune du Poët ;<br>• De prendre acte de l'avis favorable du CDG05 ;<br>• D'autoriser la Maire à mettre en œuvre le plan d'actions associé ;<br>• D'autoriser la transmission du DUERP au F3SCT pour validation finale. |
| *Débats* | |
| *Vote* | Unanimité |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **10 – PAPRIPACT 2026** |
| *Présentation* | Le PAPRIPACT est le document qui traduit, chaque année, les actions concrètes que la commune s'engage à mettre en œuvre pour réduire les risques professionnels identifiés dans le DUERP.<br>Il constitue :<br>• le plan d'actions annuel obligatoire,<br>• un outil de pilotage de la prévention,<br>• un document soumis au CST / F3SCT, puis au vote du Conseil municipal. |

GG

BB

| | |
|---|---|
| | Le PAPRIPACT 2026 s'appuie directement sur les risques identifiés dans le DUERP mis à jour en 2026, qui a reçu un avis favorable du CDG05.<br>Synthèses des actions inscrites au PAPRIPACT :<br>Services techniques – Manutentions / ergonomie : Mettre en place les équipements préconisés dans le rapport ergonomique (lève-plaque, chariots, palan…). Demande de financement FIPHFP.<br>Tous services – Premiers secours : Organiser une sensibilisation aux gestes de premiers secours (GQS) pour les agents. Budget prévisionnel : 300 €.<br>Tous services – Incendie / évacuation : Former les agents à l'évacuation des locaux et réaliser un exercice d'évacuation. Devis en cours<br>Services techniques – Risque chimique : Acheter un détecteur 4 gaz pour les interventions en milieu confiné. Devis à établir.<br>Tous services – Plan de formation : Actualiser le plan de formation du personnel tous les 3 ans. Action organisationnelle.<br>Services techniques – Risque routier : Faire passer les tests psychotechniques aux agents conduisant des véhicules. Devis à établir auprès d'un centre agréé.<br>Tous services – Dispositif AVDHAS : Communiquer aux agents les modalités du dispositif de signalement (violences, discriminations, harcèlement). Action de communication interne.<br>La FS3SCT du CDG a rendu un avis favorable<br>Il est proposé au Conseil :<br>• D'approuver le PAPRIPACT 2026 de la commune du Poët ;<br>• De prendre acte de l'avis favorable du CDG05 ;<br>• D'autoriser le Maire à mettre en œuvre les actions prévues ;<br>• D'autoriser la réalisation des devis et engagements de dépenses nécessaires. |
| *Débats* | |
| *Vote* | Unanimité |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **11 – Rapport sur l'eau** |
| *Présentation* | Comme chaque année, le Conseil municipal doit adopter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2025. Ce document permet de faire le point sur le fonctionnement du service, la qualité de l'eau distribuée, les performances du réseau, la situation financière du service ainsi que les investissements réalisés.<br>Le service dessert 820 habitants et 498 abonnés. Le prix de l'eau est resté stable à 2,00 €/m³ pour une consommation annuelle de référence de 120 m³/an. |

GG

BB

| | |
|---|---|
| | L'année 2025 est marquée par une nette amélioration des performances du réseau, avec un rendement de 78,3 % contre 65 % en 2024, ainsi qu'une diminution significative des pertes en réseau.<br>La qualité de l'eau demeure satisfaisante avec un taux de conformité de 100 % pour les paramètres physico-chimiques et de 90,5 % pour la microbiologie.<br>Enfin, les recettes du service s'élèvent à 92 294 € et l'encours de dette poursuit sa baisse pour atteindre 298 984 € au 31 décembre 2025.<br>Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de la présentation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable pour l'exercice 2025 et de l'approuver. |
| *Débats* | Gautier Aillaud rappelle que le budget de l'eau doit être équilibré au vu des investissements futurs la question se posera sur le tarif de l'eau. |
| *Vote* | Unanimité |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **12 – Rapport sur l'assainissement** |
| *Présentation* | Reporté au prochain conseil municipal |
| *Débats* | |
| *Vote* | |

| | |
|---|---|
| *Intitulé* | **13 – Facture ASA** |
| *Présentation* | Une erreur de manipulation des vannes par l'ASA a entraîné un incident sur le réseau d'eau potable de la commune. Cette situation a nécessité l'intervention du personnel communal pour effectuer des recherches de fuite, des contrôles du réseau et a engendré une consommation d'eau supplémentaire ainsi que des frais pour la collectivité.<br>Afin de compenser les dépenses supportées par la commune, il est proposé au Conseil municipal d'approuver l'émission d'un titre de recette d'un montant de 1 335,99 € HT à l'encontre de l'ASA.<br>Il est demandé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à engager les démarches nécessaires au recouvrement de cette somme. |
| *Débats* | Montant hors taxe → 1500 € TTC |
| *Vote* | Unanimité |

GG

BB

## Motion de soutien à Territoire d'Énergie Hautes-Alpes (SyME05)

Le comité syndical de Territoire d'Énergie Hautes-Alpes (SyME05) a adopté une motion exprimant son opposition au projet gouvernemental visant à faire du Département le « chef de file des réseaux de proximité » en matière d'eau, d'électricité et de gaz.

Le syndicat rappelle que ces compétences relèvent historiquement du bloc communal et sont aujourd'hui exercées efficacement par les communes, les intercommunalités et les syndicats spécialisés. Il souligne le rôle essentiel joué par SyME05 dans la gestion des réseaux d'énergie, l'accompagnement des communes rurales, la réalisation des investissements nécessaires, ainsi que dans la mise en œuvre de la transition énergétique.

Par cette motion, le syndicat demande au Gouvernement :

- de renoncer à confier au Département un rôle de chef de file des réseaux de proximité ;
- de maintenir ces compétences au niveau du bloc communal ;
- de préserver les moyens d'action et les ressources financières des syndicats d'énergie, indispensables à la poursuite des investissements et des actions en faveur de la transition énergétique.

Il est proposé au Conseil municipal d'apporter son soutien à cette motion afin de réaffirmer son attachement à une gestion de proximité des services publics de réseaux et au maintien du rôle des syndicats spécialisés.

Vote : Unanimité

**La séance est levée à 21h00**

# Divers :

- **Passeport prévention**

Le secrétaire :



La Maire :



GG

BB